

## Nouvelle formation multilingue en ligne ouverte à tous (MOOC) de l'Institut Bonavero et de l'UNESCO sur la liberté d'expression et la sécurité des journalistes



### Introduction

L'[Institut Bonavero des droits de l'homme](#) et l'[Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture \(UNESCO\)](#) sont ravis d'annoncer leur deuxième formation en ligne ouverte à tous (MOOC) sur les normes régionales et internationales relatives à la liberté d'expression, notamment la liberté de la presse, l'accès à l'information, la sécurité des journalistes et les défis posés par le monde numérique. Le MOOC se déroulera du **29 mai au 30 juin 2023** et comprendra une série de 5 modules hebdomadaires. Il sera dispensé dans les six langues officielles des Nations unies, à savoir l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe, ainsi qu'en portugais. Il sera gratuit et ouvert aux acteurs judiciaires (parmi lesquels les branches judiciaires, les ministères publics, les défenseurs publics, les tribunaux électoraux, les médiateurs des droits de l'homme et les auxiliaires de justice) de tous les systèmes judiciaires, ainsi qu'aux journalistes, aux universitaires et aux autres professionnels du monde entier. La formation s'appuiera sur le [manuel de formation de l'UNESCO pour les juges et les acteurs judiciaires sur les normes relatives à la liberté d'expression](#) et d'autres documents, ainsi que sur le succès du [MOOC sur la liberté d'expression de l'Institut Bonavero et de l'UNESCO](#) proposé en anglais en 2021 et sur des MOOC régionaux similaires précédemment organisés par l'UNESCO, plus spécifiquement axés sur l'[Amérique latine](#) et l'[Afrique](#).

Le MOOC couvrira (1) les principes généraux et la portée de la liberté d'expression ; (2) les limitations du droit à la liberté d'expression ; (3) la protection juridique du droit d'accès à l'information ; (4) la sécurité des journalistes et la question de l'impunité ; et (5) les défis numériques actuels de la liberté d'expression et d'information, notamment ceux qui découlent de la réglementation en ligne des secteurs public et privé. Vous trouverez ci-dessous une présentation des modules du MOOC, notamment les noms des organisateurs et la liste des intervenants invités du MOOC.

Vous pouvez accéder au dépliant de la formation grâce à ce [lien](#). Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir diffuser cette information à votre entourage.

### Présentation du cours

Les cinq modules hebdomadaires du MOOC sont organisés par des universitaires et complétés par les points de vue et les expériences d'éminents intervenants invités. Chaque module introduit et analyse un sujet pertinent concernant la protection régionale et internationale de la liberté d'expression et propose une documentation accessible, des

questionnaires de compréhension et un forum de discussion sur notre plateforme EdX - Edge, ainsi qu'un webinaire préenregistré.

**Durée :** La formation sera lancée le **29 mai 2023** et sera dispensée sur une période de **cinq semaines, jusqu'au 30 juin 2023**. Chaque semaine, à partir du 29 mai 2023, un module sera publié sur EdX - Edge. Les participants auront la possibilité de terminer la formation, à leur rythme, avant le 14 juillet 2023. Nous estimons à moins de 2 heures par semaine le temps nécessaire pour suivre la formation, qui convient donc à toute personne travaillant à temps plein.

**Langues d'enseignement :** La formation sera proposée en sept langues, à savoir l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français, le portugais et le russe.

**Inscriptions :** Les inscriptions à la formation seront ouvertes en avril. Veuillez consulter régulièrement notre [site web](#) pour obtenir plus d'informations.

**Attestation de réussite :** Les participants qui valideront la formation dans l'une des sept versions linguistiques recevront une attestation de réussite.

**Des questions ?** Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur cette formation, veuillez contacter le [Dr Christos Kypraios](#) (Coordinateur de programme en charge du MOOC Bonavero-UNESCO sur la liberté d'expression) à l'adresse : [christos.kypraios@law.ox.ac.uk](mailto:christos.kypraios@law.ox.ac.uk).

## Description des modules du MOOC

**Module 1 : Principes généraux et portée de la liberté d'expression (webinaire organisé par le [Prof Sandra Fredman](#) (hon), Faculté de droit, Université d'Oxford)**

Le module 1 présente le cadre juridique international qui sous-tend le droit à la liberté d'expression, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), et donne un aperçu de la portée générale de ce droit dans la doctrine de régimes de protection régionaux majeurs.

**Module 2 : Limitations (webinaire organisé par le [Prof Nazila Ghanea](#), Faculté de droit, Université d'Oxford ; rapporteuse spéciale des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction)**

Le module 2 analyse les restrictions légitimes au droit à la liberté d'expression, telles qu'elles sont prévues par les régimes de protection régionaux et internationaux, ainsi que par la doctrine des tribunaux.

**Module 3 : Accès à l'information (webinaire organisé par le [Prof Liz Fisher](#), Faculté de droit, Université d'Oxford)**

Le module 3 présente les cadres juridiques relatifs au droit d'accès à l'information et met tout particulièrement l'accent sur le rôle important de ce droit pour garantir des processus politiques démocratiques et un développement durable.

**Module 4 : Sécurité des journalistes (webinaire organisé par [Meera Selva](#), associée de recherche principale à l'Institut Reuters pour l'étude du journalisme, Université d'Oxford)**

Le module 4 s'interroge sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, en soulignant les risques physiques auxquels de nombreux journalistes sont confrontés, notamment les menaces spécifiques envers les femmes journalistes.

**Module 5 : Numérisation (webinaire organisé par le [Prof Kate O'Regan](#), directrice de l'Institut Bonavero et le [Dr Stefan Theil](#), Faculté de droit, Université de Cambridge)**

Le module 5 analyse les défis actuels de la liberté d'expression, en particulier ceux qui ont surgi avec l'exercice du droit en ligne, et l'application en ligne des cadres juridiques existants.

**Intervenants invités présents :** [Juge Stella I. Anukam](#) (Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, Nigeria), [Catalina Botero Marino](#) (Université des Andes, Conseil de surveillance Facebook), [Nani Jansen Reventlow](#) (Digital Freedom Fund), [Baronne Helena Kennedy KC](#) (Chambre des Lords, Doughty Street Chambers), [Irene Khan](#) (rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression), [Jeanette Manning](#) (National Association of Attorneys General), [Karuna Nundy](#) (avocate à la Cour suprême de l'Inde), [Juge Darian Pavli](#) (Cour européenne des droits de l'homme, Albanie), [Juge Ricardo Pérez Manrique](#) (Cour interaméricaine des droits de l'homme, Uruguay), [Juge Edward Asante](#) (président de la Cour de justice de la CEDEAO, Ghana), [Robert Spano](#) (Gibson, Dunn & Crutcher ; ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme, Islande), [Hajer Gueldich](#) (Université de Carthage ; président de la Commission de l'Union africaine sur le droit international, Tunisie), [Ricardo Sanchez Perez del Pozo](#) (directeur du bureau du procureur chargé d'examiner les crimes commis contre la liberté d'expression, Mexique).

\*Veuillez noter que les informations ci-dessus ne sont pas définitives et qu'elles sont susceptibles d'être modifiées, notamment lorsque la présence d'autres intervenants sera confirmée\*.

**Partenaires du projet**

Bonavero  
Institute  
of Human  
Rights

